



DELIBERATION 2021-20

LE HUIT AVRIL DEUX-MILLE VINGT ET UN A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT CINQ MARS DEUX-MILLE VINGT ET UN.

PRESENTS : M. RIO – MME RIMBERT- M. PLAUTIN – MME FABRY – M. PIOT – MME BRUEL – M. VAN LEYNSEELE – MME PENA –MME PIACENTINI- MOREAU. M. HIVIN – M. BRUGUIERE – MME PASSERAT DE LA CHAPELLE – MME BIANCO CHAINE –MME MOUGIN. - M. WALCZACK – M. BLANCHARD – M. TREPEAU – M. CADIOU - - M. ROBIN -- MME MYSONA – M. BOISSEAU – M. LACOMBRE – M. THEOL – MME ROLLAND – M. FONTVIEILLE- MME OMS

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN procuration à M. RIO – MME FERRAI procuration à MME PENA- M. LEFEVRE procuration à M. CADIOU – MME MAURIN procuration à MME BRUEL – M. ODIN procuration à MME RIMBERT- MME DE ROBERT DE LA FREGEYRE procuration à M. HIVIN- MME GUIRAUD procuration à MME OMS – M. LACOMBRE procuration à MME MYSONA - M. FONTVIEILLE procuration à M. ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

M. PIOT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Bilan autorisation de programme/crédit de paiement pour le fonds de concours voirie 2020

Monsieur le Maire rappelle que cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme et l'adéquation entre prévision budgétaire et réalisation.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées dans le cadre de l'opération d'investissement correspondante.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement, crédits de paiement correspondant aux dépenses réalisées sur l'année budgétaire. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement de l'année.

Par délibération 2020-87 du 26 novembre 2020 le Conseil Municipal a créé une autorisation de programme / crédits de paiement pour le fonds de concours voirie versé à la métropole.

Considérant que, chaque année, obligation est faite de réaliser un bilan des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) en cours et d'effectuer, éventuellement les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies sur les programmes,

Considérant que les travaux effectués en 2020 pour cette opération n'ont pas l'objet de l'appel de fonds de 250.000 € de la part de la métropole, il y a donc lieu de modifier la répartition des crédits de paiement et de mettre l'ensemble de la somme due sur l'exercice 2021, le montant de l'autorisation de programmer ne variant pas.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constater le bilan 2020 de cette AP/CP et de modifier le montant des crédits de paiement pour 2021.

AP/CP initiale

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP 2020	Montant des CP 2021
Quartier de la Mairie	195 000 €	35.000 €	160.000 €
Rue de la Chaussée	115 000 €	115.000 €	0 €
Sigalies-Genêts- Marqueroze-Parking Rieucoulon	180 000 €	90.000 €	90.000 €
Divers voirie	10 000 €	10.000 €	0 €
TOTAL	500 000 €	250.000 €	250.000 €

AP/CP actualisée 2021

Libellé du programme	Montant de l'AP	Montant des CP 2020	Montant des CP 2021
Quartier de la Mairie	195 000 €	0 €	195 000 €
Rue de la Chaussée	115 000 €	0 €	115 000 €

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021

ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_20-AI

SLO

Sigalies-Genêts- Marqueroze-Parking Rieucoulon	180 000 €	0 €	180 000 €
Divers voirie	10 000 €	0 €	10 000 €
TOTAL	500 000 €	0 €	500 000 €

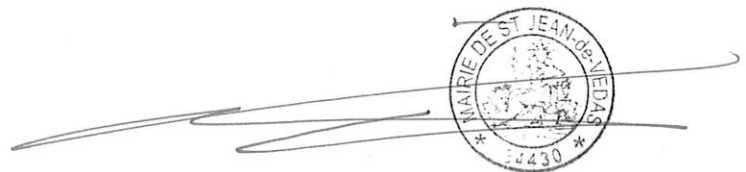
Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiements telle que décrite ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus en conséquence au budget de la commune sur l'exercice 2021.

François RIO
Maire de Saint Jean de Védas



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le 13/04/2021



ID : 034-213402704-20210408-DEL2021_20-AI

